

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

- NON DÉFINIES
 Nord Sud Est Ouest façades sur voie Autres :
 DÉFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou identification du(des) lot(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#	 AMÉNAGÉO GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE Z & Jean-Marc PIERROT RUE DE CAEN - FALAISE - ARGENTAN 02.31.65.02.20 - contact@amenageo.fr www.amenageo.fr	
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

Document Provisoire

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 595 m².

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2024, par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,



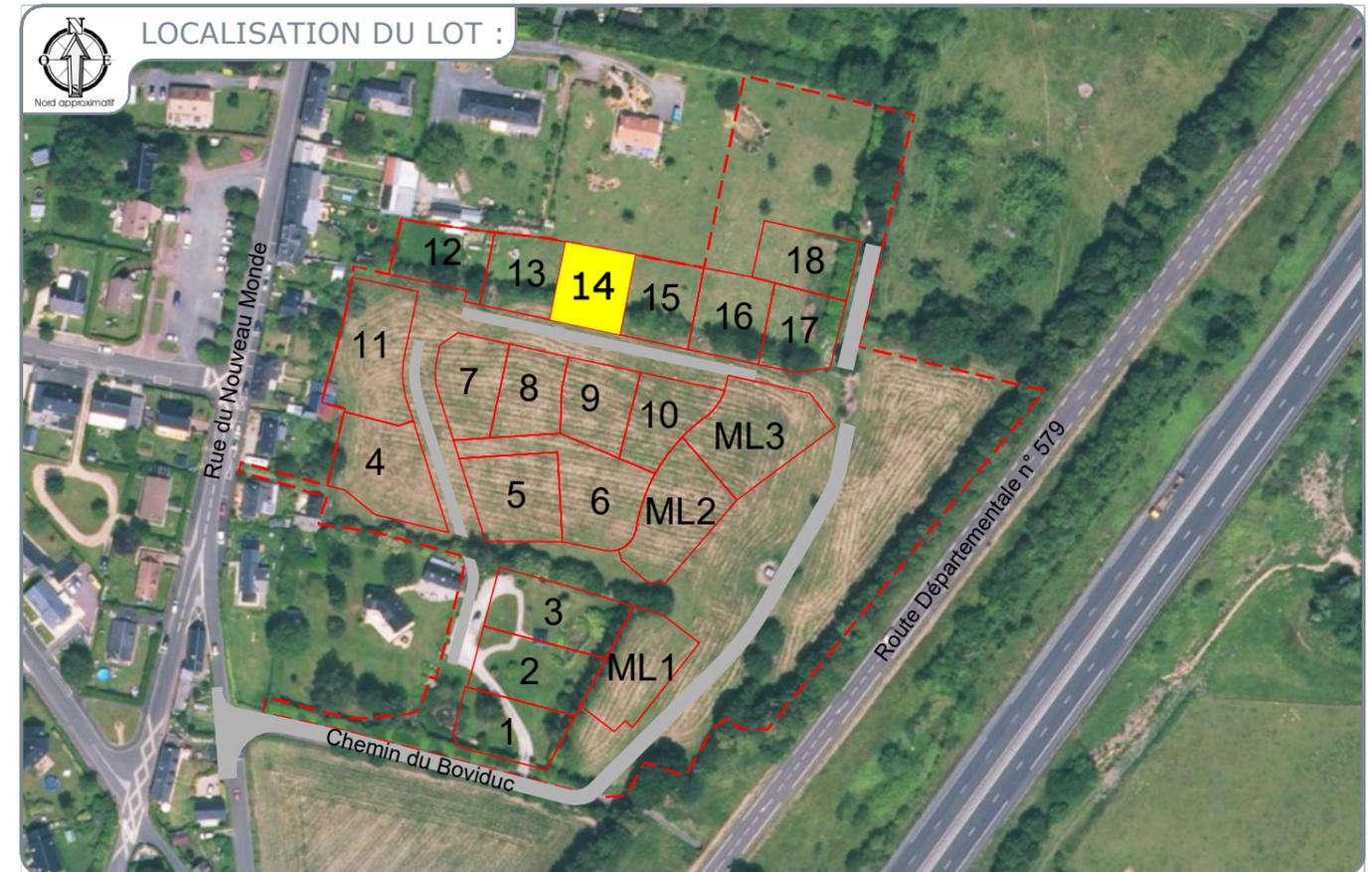
Lotissement

Permis d'aménager n° PA 014 304 23 D0003 accordé le ...

Document Provisoire

LOT n° 14	Superficie totale : 595 m²
	Cadastre : ZC n°16p et 26p Surface de plancher : 300 m²

PLAN DE VENTE



ZC.16p :
ZC.26p :

02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 3296-23



PONT-LEVEQUE • Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-l'Évêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

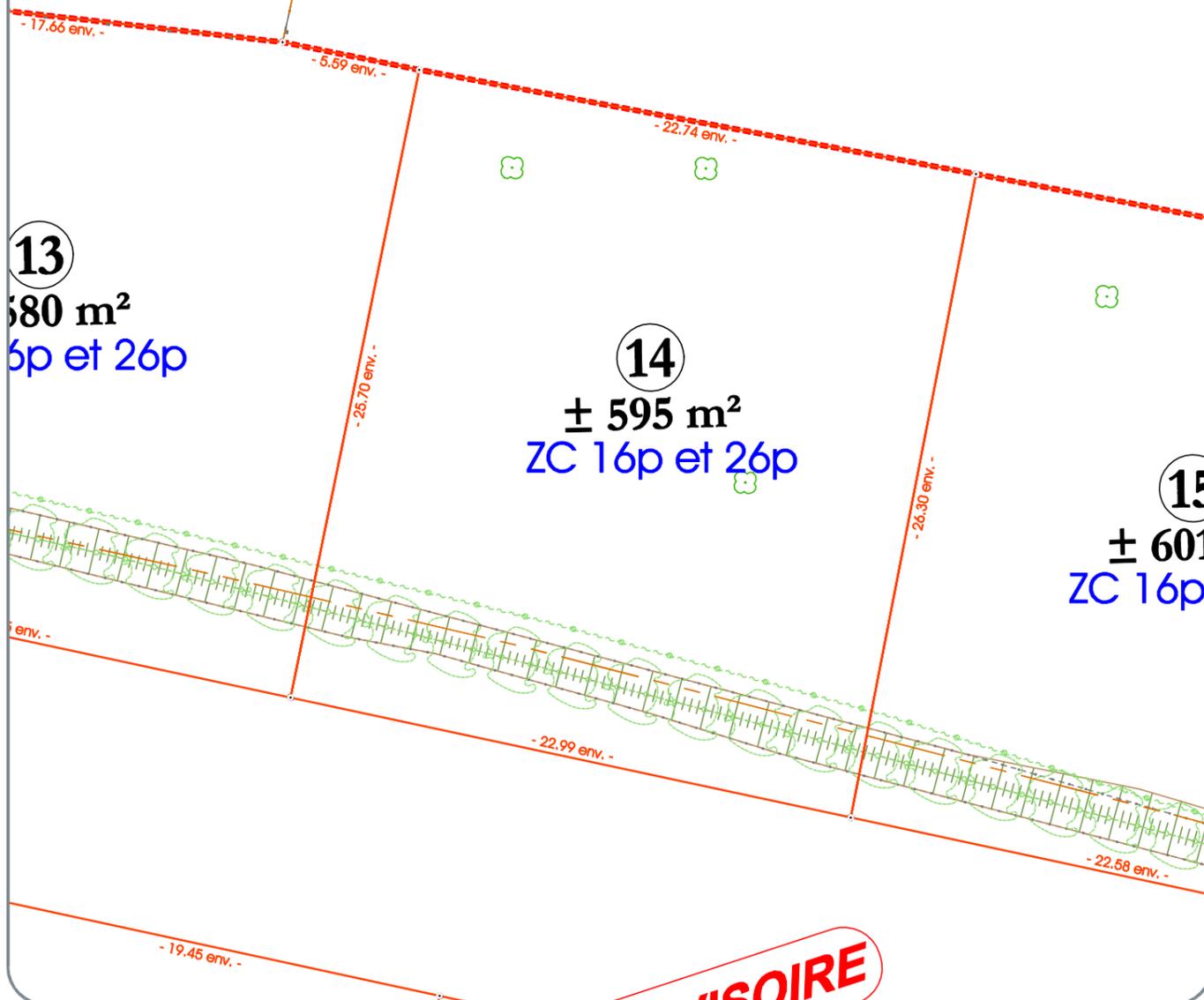
Successors de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BILLAUD - Raymond CLÉMENTEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	16.04.2024	L.R.



Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique



LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- # Numéro du lot
- ± m² Surface du terrain non garantie
- AC 1p Référence cadastrale
- 10.05- Cote parcelaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcelaire provisoire non matérialisé
- Bo Borne
- Mp Marque de peinture
- Sp Spil (Clou de voûte)
- Ac Angle de clôture
- Am Angle de mur
- Les repères seront mis à jour après bornage du lot.

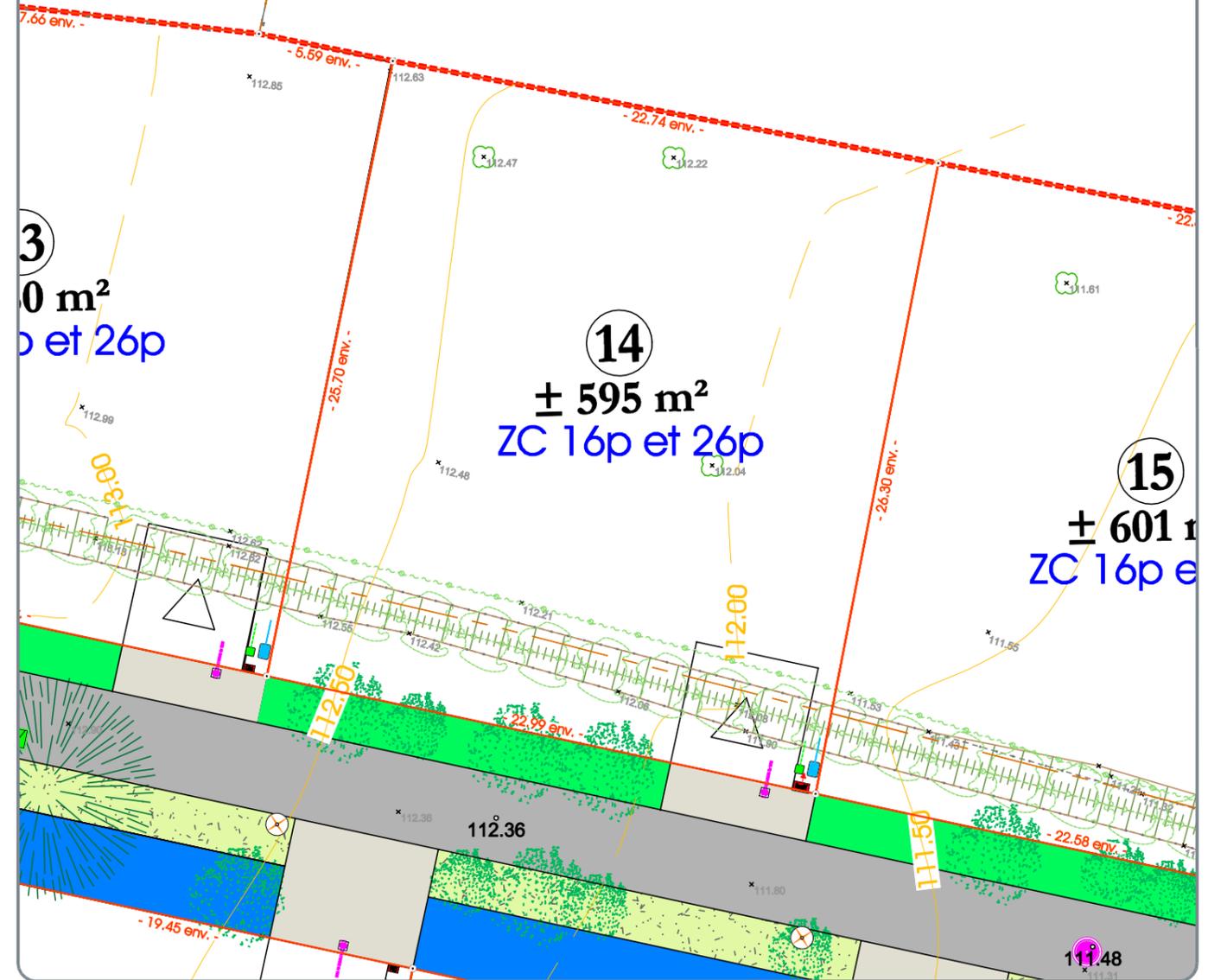
ZC 16p :
ZC 26p :

PLAN PROVISOIRE



Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- △ Entrée charretière (emplacement de l'entrée, 1 place de stationnement largeur 5m, longueur max 6.00 m)
- 10.05- Cote parcelaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcelaire provisoire non matérialisé
- Repères parcelaires matérialisés :
- Bo = borne
- Mp = marque peinture
- Sp = spil (clou de voûte)
- Ac = angle de clôture
- Repère parcelaire non matérialisé :
- Am = angle de mur
- Les repères seront mis à jour après bornage du lot.
- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 85.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotseur (en mètres)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

- 12.60 Courbes de niveaux du terrain avant aménagement du lotseur (en mètres) en date du 29 mars 2023
- Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.
- Enrobé
- Béton
- Terre/ Pierre engazonné
- Revêtement perméable
- Bande plantée Interface privée/publique
- Noues / Espaces verts en creux -Végétation hydrophile
- Espaces verts avec végétation hydrophile
- Talus planté
- Massis arbustifs
- Prairie fleurie

- Prairie soignée
- Espaces comestibles partagés
- Bande engazonnée
- Arbre planté par le lotseur
- Candélabres
- Poteau incendie
- LEGENDE BRANCHEMENTS
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.
- Boîte de branchement à passage direct
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Coffret gaz
- Citerne eau potable
- Regard télécom

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en mars 2023

FOND DE PLAN : Document établi suivant le plan de composition (PA4) du permis d'aménager établi par Atelier Lignes et Cocottes urbaines (Réf : *240216 Plan masse Gonnevile.dwg)